

# COMPTÉ RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles GADILLE, Maire.

**Présents** : Philippe AUNAVE, Valérie AYNARD, Annick AZEMARD, Laetitia CREGUT, Patrice DAYON, Didier JOUVION, Patrick MEGER, Odile REVEILLON, Jean-Marc VIDAL, Natalia TEISSEIRE, André THIBAUDET.

**Absents excusés** :

- ◆ Isabelle LAFORGUE → procuration à Gilles GADILLE
- ◆ Jean-Marc SALLIARD → procuration à Natalia TEISSEIRE
- ◆ Laetitia DELMAS, Patrice DAYON

**Secrétaire de séance** : Laetitia CREGUT

\*\*\*\*\*

Ouverture de séance à 19 h 00

Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 :

**Approuvé à l'unanimité**

**N°1 – SERVITUDE DE PASSAGE COMMUNE/MR COTS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr COTS Nicolas demande une servitude de passage et d'aqueduc afin de permettre le raccordement de sa parcelle D 1980 aux réseaux d'eau potable et eaux usées. Une servitude de passage et d'aqueduc est consentie pour 125 m2 sur les parcelles communales D 1993 et 1079.

**Adopté à l'unanimité.**

**N°2 - JEUNESSE : PASSEPORT ETE 2020**

Les jeunes sont demandeurs du passeport été dont le dispositif est mis en place par la ville de Nîmes sous forme d'une convention de partenariat. Ces passeports leur offrent, au cours des vacances d'été, un large éventail d'activités culturelles et sportives. Quinze passeports seront proposés aux jeunes du village entre 13 et 23 ans.

**Adopté à l'unanimité.**

### **N°3 – MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE**

Le conseil municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de Nîmes Métropole relatif à ses compétences (ajout des compétences obligatoires : eau, assainissement, pluvial et compétences optionnelles : gestion aires d'accueil, environnement, lutte pollution de l'air, nuisances sonores, actions de maîtrise d'énergie), relatif au nombre et à la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire dans la perspective de son renouvellement en 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

### **N°4 - RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018**

Le conseil municipal prend connaissance des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif exercice 2018 établi par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. Ces rapports seront mis à la disposition du public dès l'affichage du procès-verbal de cette séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### **N°5 - LES FRANCAS : CONVENTION SEJOURS HIVER 2020 POUR LES 11 - 17 ANS**

L'association "Les Francas du Gard" propose aux communes des séjours hiver pour les jeunes collégiens et lycéens de moins de 18 ans prévus pendant les vacances scolaires d'hiver 2020. Une aide financière de 150 € est allouée par enfant inscrit à un des deux séjours proposés. L'enveloppe globale du montant de l'aide communale ne pourra pas dépasser un budget de 750 € ce qui correspond à 5 participants.

**Adopté à l'unanimité.**

### **N°6 – AUTORISATION D'ENGAGER UNE ACTION DANS LE CONTENTIEUX COOREN/LA COMMUNE**

Monsieur le maire expose la nécessité pour la commune de saisir le juge des référés près du Tribunal de Grande Instance afin d'obtenir la remise en état des lieux sur la propriété de Mr Cooren.

**Adopté à la majorité, ABSTENTION : 2 (J-M Salliard, N. Teisseire)**

### **N°7 – AUTORISATION D'ENGAGER UNE ACTION DANS LE CONTENTIEUX MIGNON/LA COMMUNE**

Monsieur le maire expose la nécessité pour la commune de saisir le juge des référés près du Tribunal de Grande Instance afin d'obtenir la remise en état des lieux sur la propriété de Mr Mignon.

**Adopté à la majorité, ABSTENTION : 2 (J-M Salliard, N. Teisseire)**

***Monsieur Patrice DAYON arrive en séance.***

## **N°8 – APPROBATION COMPTE-RENDU ANNUEL 2018 – SPL AGATE**

**Mrs Dayon et Jouvion ne prennent pas part au vote.**

La commune étant actionnaire de la SPL AGATE et membre de l'assemblée spéciale de la société, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte-rendu annuel 2018.

**Adopté à la majorité, ABSTENTION (J-M Salliard)**

## **N°9 – ADHESION A LA CHARTE REGIONALE « OBJECTIF ZERO PHYTO »**

La Commune a pour projet d'adhérer à la charte régionale Occitanie afin de mettre en œuvre un plan d'actions en faveur de la réduction des pesticides. L'objectif est de protéger la santé du personnel en charge des espaces verts et celle des administrés et de préserver la qualité des eaux.

**Adopté à l'unanimité.**

## **N°10 – CANM – CONVENTION CADRE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF « CONSEIL EN ECONOMIE PARTAGE » INTEGRANT L'AVENANT N°1 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

La Commune est adhérente au service de Conseil en Énergie Partagé de Nîmes Métropole. Dans le cadre de l'harmonisation des coûts des services mutualisés de la communauté d'agglomération, le conseil communautaire a délibéré afin de modifier le calcul du coût du service CEP pour les communes adhérentes, fixé à 38% du coût de son activité, via l'avenant n°1 à la convention-cadre du dispositif Conseil en Énergie Partagé.

**Adopté à l'unanimité.**

## **N°11 – SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AMENAGEMENT RUE DU BARRY, PLACE DU BARRY, CHEMIN DU MOULIN A VENT : ENGAGEMENT A REALISER DES TRAVAUX**

Considérant que dans le cadre de la réhabilitation du cœur de village, il est nécessaire de réaménager des voies qui desserviront les nouveaux commerces, le foyer socio-culturel et la nouvelle mairie, il est demandé au conseil municipal de s'engager à réaliser les travaux de création de cheminement piétons et de réduction de la vitesse pour lesquels la subvention au titre des amendes de police 2018 sera attribuée.

**Adopté à l'unanimité.**

## **N°12 – CONVENTION D'UTILISATION DU STADE DE FOOTBALL DE LA COMMUNE DE BEZOUCE**

Délibération ajournée.

## **N°13 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLATEFORME D'ACCUEIL « L'ESCALE DES HABITANTS »**

Les cinq communes du territoire, Bezouze, Cabrières, Marguerittes, Poulx, St Gervasy, dit zone "garrigue" ont signé la convention de partenariat plateforme d'accueil « l'escale des habitants » pour la période 2018-2021. Le CCAS de Lédenon souhaite intégrer la convention par la signature d'un avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

**N°14 - SPL AGATE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MANDAT PORTANT SUR LA REALISATION D'ETUDES ET L'EXECUTION DE TRAVAUX D'UN FOYER SOCIO CULTUREL**

**Mrs Dayon et Jouvion ne prennent pas part au vote.**

La commune a mandaté la SPL Agate pour la réalisation d'études et l'exécution de travaux pour la construction d'un foyer socio culturel. Il y a lieu d'établir un avenant n°2 qui a pour objet la modification de la durée de la mission de réalisation des travaux qui est estimée à 19 mois.

**Adopté à la majorité, CONTRE : 2 (J-M Salliard, N. Teisseire)**

\*\*\*\*\*

**DECISION N°2019-03 : Acquisition par voie de préemption d'un bien situé 5342 rue des amoureux**

La commune a décidé de préempter le bien situé au 5342 rue des amoureux, d'une contenance de 20m2 au sol dans un projet de réhabilitation du centre ancien du village.

**Décision n°2019-04 : Contrat de location de photocopieurs**

La commune accepte et signe un contrat de location de photocopieurs pour une durée de cinq ans pour un montant de 1272 € HT par an et un prix à la copie de 0.029€ couleur et 0.0029 € N/B comprenant la maintenance et les consommables.

**Décision n°2019-05 : Acquisition par voie de préemption d'un bien situé 5342 rue des amoureux**

La commune a décidé de préempter le bien situé au 9 rue des amoureux, d'une contenance de 58m2 au sol dans un projet de réhabilitation du centre ancien du village.

Plus de question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 00.

***Vu par nous, Maire de la Commune de Cabrières, pour être affiché le mercredi 17 décembre 2019 à la porte de la Mairie.***

Fait à Cabrières, le 17 décembre 2019

Le Maire



Gilles GADILLE

